

VILLE DE SAINT-PASCAL

## AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2020

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, le Règlement numéro 353-2020 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 3<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 11 novembre 2020 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 3 novembre 2020.

Signé à Saint-Pascal, ce 3<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

